

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 30; A EWIG, Rue Fléclier, 5.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

31 Octobre 1879.

LA BASTILLE RECONSTRUITE.

On lit dans la Marseillaise :

« Est-ce que ce n'est pas le rétablissement indirect et illégal de l'état de siège aboli que cette circulaire agressive du garde des sceaux, véritable déclaration de guerre à l'opinion, bientôt suivie de premières et sérieuses voies de fait ? »

« Est-ce que la peine qui vient de nous être appliquée n'est pas une atteinte brutale à la propriété, — comme disaient nos assaillants d'aujourd'hui lorsqu'ils avaient à défendre leurs journaux contre les hommes du Seize Mai ? »

« Enfin, — est-ce que l'état de siège aurait pu donner des pouvoirs plus exorbitants au préfet de police que ceux dont M. Andrieux use en ce moment contre les rédacteurs du Mot d'Ordre en leur refusant ce droit, que M. de Broglie n'osait pas contester, de faire apposer des affiches annonçant au public l'apparition du nouveau journal, avec les noms des principaux collaborateurs ? »

« Il est vrai que cet état de siège n'est issu d'aucun vote parlementaire. La mauvaise loi de 1849 n'est pas visée dans la circulaire de M. Le Royer ni dans les arrêtés de M. Andrieux. Les mesures répressives et les actes de violence de ces deux fonctionnaires ne sont précédés d'aucun texte légal. « C'est au nom de leur bon plaisir qu'ils commandent, qu'ils agissent, qu'ils frappent. Ce n'est plus au temps de M. le duc de Broglie que nous sommes revenus, c'est au temps, au bon vieux temps de l'autre » de Broglie, le maréchal, sous Louis XV, époque où l'on ne se bornait pas à supprimer les journaux, où l'on cherchait surtout à supprimer les journalistes. « Nous avons

notre Bastille qui est Sainte-Pélagie, et notre « privilège du Roy » qui est le visa de M. Andrieux. »

L'autre jour, la Marseillaise déclarait regretter le libéralisme de MM. de Broglie et de Fourcieu. La voici qui remonte jusqu'à la prise de la Bastille, et plus haut encore, jusqu'à l'ancien régime personifié en Louis XVI...

La Bastille de 1879, c'est Sainte-Pélagie; le privilège du roi, c'est le visa de M. le préfet de police Andrieux !

Avoir fait tant de révolutions pour en revenir au système du bon plaisir et pour revoir des « embastillements » ; avoir répandu tant de sang, avoir jonché le sol de tant de ruines pour, quatre-vingt-dix ans après, en être réduit à reconnaître la Bastille existe toujours, sous un autre nom, c'est, en effet, navrant.

On parle de progrès pour tout et à propos de tout. Mais, en fait de liberté, nous voici ramenés quatre-vingt-dix ans en arrière. — C'est le progrès des écrivains qui reculent en marchant.

Nous comprenons que les rédacteurs de la Marseillaise déplorent la situation. Elle est, pour eux, particulièrement triste en ce moment, puisqu'avec eux M. Andrieux joue au Louis XV, et les opportunistes du pouvoir « embastillent » sans plus de façons le citoyen Humbert. Mais nous ne les plaignons pas outre mesure, car il nous souvient que l'an dernier la Marseillaise, célébrant l'anniversaire de la prise de la Bastille, trouvait la situation parfaite. Tout était pour le mieux dans la meilleure des Républiques. Les radicaux n'étaient pas encore brouillés avec les opportunistes; intrançais et ministériels unissaient leurs efforts contre les conservateurs. Nous nous apercevions alors qu'il y avait encore des Bastilles, mais elles ne comptaient pas pour ces messieurs les radicaux qui écrivaient :

« Le 14 juillet fut, en réalité, le dernier jour de la monarchie et des anciennes servitudes, le premier jour du peuple, le triomphe de la justice et du droit. En cette jour-

née mémorable, Paris a donc sauvé la civilisation moderne et la cause de la liberté. »

Et M. Marcou, l'ami de la Marseillaise, affirmait que la populace de Paris avait, en massacrant la garnison de la Bastille, « vengé les générations passées et sauvé les générations de l'avenir. »

Eh bien ! aujourd'hui, ils s'aperçoivent que « le triomphe de la liberté et du droit » n'est pas encore arrivé et que la prise de la Bastille « n'a sauvé ni la liberté, ni les générations de l'avenir ; » ils s'en aperçoivent à leurs dépens et regrettent que tant de révolutions aient été faites en pure perte — bien résolu cependant — nous en sommes certains — à embastiller leurs adversaires quand l'occasion s'en présentera.

Tous les mêmes, ces républicains ! ultra-libéraux quand ils sont en bas, archi-despotes quand ils sont en haut. Voyez plutôt M. Le Royer, Lepère, Andrieux, etc.

De l'article désolé de la Marseillaise, nous retenons cet aveu : Le 14 juillet 1789, les insurgés, au nombre de cent mille, pillèrent, saccagèrent, massacrèrent et égorgèrent lâchement, contrairement à la capitulation, trente-six Suisses, douze invalides et quatre officiers.

Cent mille hommes eurent raison de cinquante-deux personnes ; voilà à quoi se réduisit cette fameuse victoire : car la Bastille a été reconstruite, elle existe et s'appelle Sainte-Pélagie !

O bienfaits des révolutions ! — EDMOND BÉRAUD. (Gazette de France.)

Chronique générale.

Les Mouchards. — A propos des dénonciations incessantes, les unes odieuses, les autres à la fois odieuses et grotesques, qui ornent, chaque jour, les colonnes de la presse républicaine, la Gazette du Languedoc rappelle ce souvenir :

« Comme Napoléon I<sup>er</sup> avait raison lorsqu'il disait : « Quand j'ai besoin d'un mou-

chard, d'un limier de police, je vais le prendre dans les rangs des républicains ; ils ont tous la monomanie de la mouchardise ! » Les républicains de nos jours n'ont pas modifié leurs goûts. »

Voici comment la Marseillaise, menacée de suspension, annonce la naissance attendue de son fils et successeur :

« Incessamment paraîtra : le Mot d'Ordre, journal républicain socialiste. »

Rédaction : Henry Maret, Edm. Lepelletier, Emile Richard, Tony Révillon, Gallus, Olivier Pain, Léon Gladel, Dick, Fr. Enne, Georges Villiers, Tabaraud, Grammont.

« Le Mot d'Ordre publiera Mon Baigne, par Alphonse Humbert. »

C'est-à-dire la rédaction de la Marseillaise au grand complet, y compris l'étoile fatidique de Henri Rochefort ; il n'y aura de nouveau que Mon Baigne !

Candidat du baigne, journal du baigne ! Cela rappelle le temps où, pour échapper au peloton d'exécution, il fallait se déguiser en forçat.

Les menuisiers grévistes continuent leur guerre implacable au patronat, dussent les entrepreneurs se ruiner ; c'est ainsi qu'à la dernière séance il s'est passé un fait qu'il importe de ne pas laisser inaperçu et que raconte le National :

« Le citoyen Cazelles, pour montrer que les patrons allaient bientôt être contraints de céder, a fait connaître à la réunion que la loi fixait à vingt jours seulement le sursis que peuvent invoquer les entrepreneurs lorsqu'un cas de grève vient à éclater dans la localité où se trouve leur chantier. La suspension des travaux durant depuis trois semaines, il est probable qu'à l'heure où paraîtront ces lignes, bon nombre d'huissiers auront déjà signifié des mises en demeure à la majeure partie des entrepreneurs parisiens. »

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

LE MANOIR DE ROSVEN

(Suite.)

XIII.

INCENDIE.

Le sergent Bayonne, en rendant compte de sa conduite au colonel La Patrie, avait brièvement dit que l'incendie était le fait des sans-culottes.

Ces derniers, en effet, se voyant arrêtés en avant par les grenadiers, en arrière par les gardes nationaux, se décidèrent à franchir les barrières de la route et se dispersèrent dans les bois.

Quelques-uns des ouvriers du port de la section des Vieux de la Cale imaginèrent alors de fabriquer des fusées de cartouches et de paille enflammée ; ils se glissèrent, à l'insu du sergent, le plus près possible de l'aile gauche du manoir, et lancèrent

leurs artifices au moyen d'une grosse pierre, sur le toit jadis recouvert en chaume, malgré les vives réclamations du père Gavésio.

Une brise assez fraîche développa rapidement l'incendie ; — au moment où Kerbozac ouvrit à Ermel, les flammes dévoraient la charpente vermoulue de l'aile inhabitée.

— Animaux ! dit le colonel avec colère. On pille d'abord et on brûle après ! Nous nous serons battus comme des enrégés pour ne trouver qu'un monceau de cendres !

— Mais, dit le citoyen Famine, parfaitement à couvert derrière un gros arbre, et qui commençait à respirer plus librement ; — mais, mon cher colonel, ce n'est que le manoir ceci. Restent la commune, l'église et le presbytère.

— Peste ! s'écria le colonel, je commence à comprendre pourquoi ces damnés sans-culottes ont tous disparu.

Les soldats et gardes nationaux cernaient les palissades : ils tiraient sur les Chouans, qui leur ripostaient de leur mieux ; mais on se faisait peu de mal, car de part et d'autre on était abrité. Quant aux patriotes, Citoyens-Libres ou Vieux de la Cale, ils avaient depuis un bon moment abandonné la partie. De rage ils avaient mis le feu au manoir, et trouvant ensuite les chemins dégagés, ils s'étaient précipités sur la bourgade, qu'ils pillaient et dévastaient à leur aise.

— Comment ! il sera donc dit que nous aurons tiré les marrons du feu pour vos coquins de sans-culottes !... reprenait le colonel... Non ! non ! devrais-je y perdre la moustache !... Trompette, va dire au sergent Bayonne de rallier ses grenadiers et de se rendre à mes ordres !

Le colonel avait encore plus de monde qu'il ne lui en fallait pour entourer complètement la douve ; il prit ses mesures de manière à remplacer les grenadiers destinés à chasser de Saint-Ermel les pillards et les incendiaires.

Quand le sergent Bayonne fut accosté par le trompette du colonel, il venait d'échanger avec Gérardium quelques mots fort inattendus. L'honnête caporal grognait et jurait, tout en déchirant sa cartouche.

— Métier de brigands, murmurait-il... Et penser qu'il faut faire feu... Vois-tu, Bec-de-Perdrix, ça me saigne le cœur !

— Te forcés-t-on à tirer à balle ? lui dit à l'oreille Bayonne, qui se trouva tout à coup derrière lui.

Le caporal se retourna comme un serpent dont on écrase la queue.

— Espion ! traître ! chien ! s'écria-t-il en croisant baïonnette sur le sergent.

Mais le sous-officier, avec une vigueur peu commune, détourna le fusil, et sans paraître irrité :

— Fais comme Piment et Arrache-Tout, puis-

que les Blancs sont tes amis !... Imbécile, ne vois-tu pas que je les aime aussi ?

— Qui êtes-vous donc ? vous !

— Ça ne te regarde pas !... Rappelle-toi seulement que tu as croisé baïonnette contre ton chef... qui te pardonne, — et contre ton ami... qui t'en remercie presque !...

Bec-de-Perdrix et l'Enflammé avaient tout vu, tout entendu.

— Motus ! leur fit le sergent.

— Ma foi, dit le premier en signe d'assentiment, voici bien un quart d'heure que je manque exprès.

— Allons ! murmura l'Enflammé, encore de la politique ! Passons donc aux Chouans, et que ça finisse.

— Il n'est pas temps ! répliqua dogmatiquement le sergent Bayonne.

Sur trois tons différents, Gérardium, Bec-de-Perdrix et l'Enflammé firent : « Ah !... ah !... ah !... » — triple exclamation qui fut assaisonnée du juron favori de chacun des grenadiers.

Le trompette survint immédiatement après cette gamme soldatesque.

Par l'effet d'une combinaison militaire du sergent, une quinzaine de grenadiers furent laissés à leurs postes de tirailleurs ; mais il est bon de faire remarquer qu'aucun d'eux n'était vieux soldat. Tout au contraire, quinze ou vingt autres, qui n'auraient pas dû faire partie du détachement,



Cette communication a été, cela va sans dire, saluée par les braves des trois mille assistants.

On annonce que 6,000 ouvriers boulangers viennent d'abandonner leur travail à Paris : il serait à craindre que la grève devint générale dans le département de la Seine.

Depuis l'ouverture du congrès ouvrier, les Allemands abondent à Marseille. Il y en a de tous les pays d'outre-Rhin. Beaucoup d'entr'eux assistent régulièrement à toutes les séances du congrès, tandis que d'autres recueillent au dehors des renseignements auxquels ils paraissent ajouter une grande importance. La présence de ces étrangers a attiré l'attention de l'autorité locale, qui a cru devoir en référer par un rapport détaillé au gouvernement. Une remarque a été consignée dans ce rapport, c'est que tous ces Allemands, n'importe ceux à qui on a pu s'adresser, prétendent tous être Alsaciens ou Lorrains, et présentent des certificats qui émanent des municipalités de différentes villes de nos deux anciennes provinces.

#### UN VÉRITABLE INTRANSIGEANT.

On lit dans le compte rendu des délibérations du congrès de Marseille, publié par le *Figaro* :

« Le citoyen Guy, de Bessèges, dit que Louis Blanc et les jacobins sont tous des égorgeurs. (Reclamations. Cris : A la question.)

« Les bourgeois, dit-il, nous ont tout pris ; il ne nous reste que nos bras pour les nourrir et nos cœurs pour les maudire !

« Il faut être né dans un pays d'aveugles comme celui des Français, pour se laisser guider par un borgne ! (Protestations.)

« Le peuple est aujourd'hui aussi athée que le Pape lui-même. » (Cris, tumulte.)

« Le président rappelle l'orateur à la question.

« Le citoyen Guy continue imperturbablement :

« En 1871, Louis Blanc, lui-même, n'aurait pas hésité à dire aux Prussiens de mitrailler la populace. » (Cris de réprobation et d'ennui.)

« Le président met aux voix pour savoir si la parole doit être maintenue à l'orateur. Elle lui est retirée.

« Le citoyen Guy ne descend de la tribune qu'après avoir crié d'une voix tonnante :

« Prud'homme n'eut que sa voix et celle d'un ami. » (Hilarité prolongée.)

Au moins le citoyen Guy a le courage de ses opinions. Il peut d'ailleurs se consoler de son insuccès oratoire en se disant que, si les socialistes viennent à triompher, six mois après leur victoire tout le parti s'exprimera comme lui sur le compte de M. Louis Blanc, et que lui-même, s'il reste au point

où il en est aujourd'hui, sera probablement qualifié de traître, de bourreau du peuple et d'égorgeur.

#### LES FRÈRES D'ALAIS.

Plusieurs journaux publient, avec tous les développements que cette grave affaire comporte, le compte rendu du procès intenté par les Frères d'Alais contre le préfet déchristianisateur, M. Dumarest.

Comme nous le disions hier, la justice a donné gain de cause aux congréganistes contre leur spoliateur et leur persécuteur, et a ordonné la réintégration immédiate des Frères dans leur propriété, même avec l'aide de la force armée.

M. Dumarest, afin de retarder l'exécution de cet arrêt qui le marque sur les deux joues, a déferé le jugement au tribunal des conflits. Mais il est établi que les Frères ont été victimes de violences illégales, et que M. le préfet du Gard a commis contre eux un attentat administratif.

Ce n'est donc pas sans raison que les catholiques d'Alais avaient fait éclater leur indignation.

Le jugement, dont nous publierons le texte dès qu'il nous sera connu, est un châtiement pour le consul de la République.

M. Dumarest, tristement célèbre par l'affaire de Lambézellec, est ce préfet qui appelait les sénateurs du Finistère des insectes malfaisants. Il avait devancé les ineptes grossièretés des toasts de M. P. Bert, et mérité les faveurs peu enviées de M. J. Ferry.

#### Etranger.

ANGLETERRE. — Les dépêches de Londres nous annoncent de nouvelles victoires en Afghanistan ; mais elles nous disent en même temps que le camp de Shutar-Gardan sera évacué et que les troupes anglaises se replieront sur Caboul.

Il est permis d'en conclure que les succès des Anglais ne sont pas décisifs ; ceux-ci se bornent à repousser les bandes afghanes qui les attaquent, mais ils ne parviennent ni à les disperser ni à soumettre le pays.

Cette situation, à l'entrée de l'hiver, peut donc devenir grave, si les neiges entravent les communications de l'armée avec sa base d'opération.

Londres, 30 octobre. — Une proclamation du général Roberts annonce que les Anglais occuperont Caboul et le reste de l'Afghanistan. Il invite les chefs à maintenir l'ordre. Les costumes, la religion seront respectés. La fidélité sera récompensée ; la trahison punie. L'administration permanente sera réglée après une conférence entre le général Roberts et les chefs afghans.

RUSSIE. — On mande de Saint-Petersbourg à la *Gazette de Cologne* :

« Des malfaiteurs ont empoisonné avec

de l'arsenic les puits de la colonie allemande à Halbstadt, district de Bender (Russie). Cent personnes sont malades ; cinq sont déjà mortes. »

ESPAGNE. — L'évaluation des pertes produites par la seule inondation de Murcie est supérieure à celle qui avait été annoncée. Les quatre cinquièmes des produits de la terre sont détruits.

Sur 50,000 cultivateurs, 3,000 ont disparu.

D'après l'*Imparcial* de Madrid, le comité de santé de Murcie se trouve très-embarrassé, à cause de la difficulté d'enterrer plusieurs milliers d'animaux morts dans le pays ravagé. Cette difficulté est aggravée par ce fait qu'un certain nombre ont été hâtivement enfouis à une profondeur insuffisante, circonstance qui fait craindre pour la santé publique.

Madrid, 29 octobre, soir. — L'Ebre a crû de cinq mètres.

Une grande inondation a lieu à Tortosa ; les détails manquent.

Le courrier de Paris n'est pas arrivé à Madrid.

Les grandes pluies sont générales dans la Péninsule.

#### Chronique militaire.

Nous publions la note suivante, émanant, dit-on, du ministère de la guerre, et qui enlève toute espérance de voir le gouvernement revenir sur sa regrettable décision au sujet du nombre de points exigé pour le volontariat d'un an :

« La décision ministérielle du 13 octobre courant, qui fixait à 45 le minimum des points exigés pour l'admission au volontariat en 1879, a été l'objet de nombreuses réclamations de la part des intéressés. M. le ministre de la guerre a fait connaître que, malgré tout l'intérêt qui peut s'attacher au motif particulier invoqué par les réclamants, il ne lui était pas possible de revenir sur sa décision. Le nombre d'engagements conditionnels reconnu nécessaire pour les besoins du service a été déjà sensiblement dépassé par l'admission de tous les candidats qui ont obtenu 45 points. »

On écrit de Lille :

« Des cas de fièvre typhoïde ayant été constatés dans quelques garnisons du département du Nord appartenant au 84<sup>e</sup> de ligne, le ministre de la guerre a ordonné que les soldats de la 2<sup>e</sup> portion du contingent de ce régiment fussent renvoyés dans leurs foyers avant le terme réglementaire qui tombait le 20 du mois prochain. »

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

On lit dans le *Journal de Loir-et-Cher* :

L'hiver nous arrive à grands pas, dit un

journal de Paris, les récoltes sont à peine terminées sur beaucoup de points que déjà l'on signale les premiers flocons de neige ; la misère menace d'être intense, et les municipalités prévoyantes adressent dès à présent des appels pressants à la charité de leurs administrés.

Un ancien notaire, qui a pris sa retraite dans un ravissant cottage aux environs de Paris, ayant reçu de son maire, — un bon rouge, — une circulaire imprimée par laquelle cet officier municipal sollicite par la générosité privée en faveur du Bureau de bienfaisance communal, s'est empressé de répondre par la lettre que voici :

« Monsieur le maire,

« Depuis quatorze ans que je réside dans votre commune, je n'ai jamais attendu l'appel de ses magistrats pour apporter, chaque année, mon obole au Bureau de bienfaisance.

« Si je me suis départi, cette année, d'une habitude que j'avais contractée avec tant de bonheur, c'est que le gouvernement que vous représentez parmi nous a très-regrettablement, sans doute en vue de séculariser la charité, introduit la politique au sein des Bureaux de bienfaisance. Je ne suis pourtant pas suspect de cléricisme, monsieur le maire, mais je suis de ceux qui pensent que la loi de 1873 était infiniment plus libérale que la nouvelle. J'estime que la place du prêtre est indiquée par le bon sens et le bon droit dans tous les conseils de la charité, et que l'en exclure, à l'aide de lois hâtives, œuvres de puérile passion, c'est amoindrir le prestige de la bienfaisance, faire acte de politique haineuse et nuire seulement à la République.

« Vous ne trouverez donc pas mauvais, monsieur le maire, que, jaloux de la liberté de mes libéralités, je m'abstienne d'apporter mon offrande au Bureau de bienfaisance dont vous avez jugé bon d'éliminer le ministre de ma religion.

« Les pauvres n'y perdront rien ; je doublerai même, entre les mains de monsieur le curé, la somme que j'avais l'habitude de verser tous les ans dans celles de monsieur le maire.

« Le gouvernement ayant pour objectif de séculariser ou laïciser la vertu, j'estime que le devoir strict de tous les hommes de foi et de liberté est de cléricaiser leur bienfaisance.

« Recevez, monsieur le maire, les assurances de ma sincère considération.

« J. C., ancien notaire. »

L'avis est vraiment bon à suivre ; si les caisses officielles de la charité se vident, les républicains voudront bien se charger de les remplir. Puisqu'ils prétendent à l'honneur, il est juste qu'ils soient à la peine.

Le *Bulletin de l'instruction primaire* (juillet à octobre 1879) fait connaître les récompenses obtenues à l'Exposition universelle de 1878 par les fonctionnaires de l'enseignement primaire en Maine-et-Loire.

Nous y voyons figurer le nom de M. Bois-selier, instituteur à Saumur, qui a obtenu

furent nominativement désignés par Bayonne. Cette troupe ennemie des sans-culottes se trouva bientôt dans la grande allée faisant route pour Saint-Ermel avec ordre d'empêcher le pillage.

Une peur nouvelle galopait le brave l'Enflammé, qui, cette fois, comme Géranium peu d'heures auparavant, se prit à regretter les Bavarois et les Hanovriens. Le caporal était enchanté. Bec-de-Perdrix, suivant sa coutume, balançait entre la frayeur de l'un et la gaieté de l'autre.

Les ordres du colonel irrité étaient précis ; Bayonne établit son peloton en carré sur la place de Saint-Ermel, ordonna au tambour de faire un roulement, et, après un ban, il proclama l'ordre du commandant supérieur de cesser le pillage.

Les sans-culottes étaient trop bien en train pour s'arrêter ; ils ripostent par des railleries ; des railleries on passe aux injures, des injures aux coups de fusil. Mais la partie n'est pas égale ; les bonnets rouges sont de beaucoup les plus nombreux. La plupart retranchés dans les maisons fusillent les grenadiers formés en carré sur la place. Les grenadiers furieux se dispersent, enfoncent les portes, et chaque chaumière devint le théâtre d'une lutte infernale.

Tout à coup une masse de gens armés, arrivant par la route de Josselin, pénètre dans le bourg en hurlant le *Ça ira*.

L'intervention inattendue des patriotes de Ploër-

mel et de Josselin, qui viennent prêter main forte aux Bleus contre les Chouans, changea la face des affaires à l'instant où les sans-culottes de Vannes commençaient à demander quartier. Le sergent Bayonne était avec Géranium, l'Enflammé, Bec-de-Perdrix et presque toute la chambrée dans l'église du bourg, où ils avaient impitoyablement fusillé les dévaliseurs. Les sectionnaires de Ploërmel et de Josselin veulent s'interposer.

— Caporal ! crie le sergent, défends ton poste, je vais prévenir le colonel.

— Défendre l'entrée, ce n'est pas malin, dit Géranium en barricadant la porte. — S'ils la brûlent, nous sommes une douzaine de solides gail-lards qui saurons bien faire un feu de deux rangs... mais je veux bien être pendu si je sais comment il s'y prendra pour avertir le colonel.

Géranium avait compté sans la prodigieuse agilité du sergent, qui met son fusil en bandoulière, grimpe comme un chat à l'une des hautes fenêtres du monument, casse quelques vitres, passe à l'extérieur et saute.

— C'est le diable, pour le moins, ce charabias ! dit Géranium.

Il ne put voir le sergent se jeter avec un élan extraordinaire sur un arbre du presbytère, descendre de branche en branche, franchir un mur, et fuir sous le feu des patriotes.

Lorsque Bayonne arriva devant Rosven, ce n'était

plus seulement l'aile gauche, mais le manoir entier qui brûlait. Les Bleus ayant comblé la douve avec des fascines, faites à la hâte par l'ordre du colonel, y avaient mis le feu, qui s'était ensuite communiqué aux palissades. Des gabions pleins de terre étaient prêts aussi pour remplacer les fascines et improviser une sorte de pont.

Bayonne arriva au moment même où les tambours battaient la charge.

L'intrépide colonel faisait rouler les gabions du côté du vent ; les défenseurs de Rosven, aveuglés par la fumée, ne ripostaient que par des décharges incertaines.

Le sergent veut en vain se faire entendre par le commandant en chef ; il n'y parvient pas ; puis, entraîné par la masse des Bleus, il passe la douve et se trouve en face d'Ermel.

Les Blancs formaient alors une sorte de triangle ayant pour base les murs du manoir embrasé, pour côtés deux lignes compactes d'hommes désespérés et décidés à vendre chèrement leur vie. Les premiers rangs, armés de fourches et de faux, sont immobiles ; les rangs de derrière, tirant à travers ces créneaux humains, font un feu roulant aux cris mille fois répétés de : Vive le Roi !

Pierre Gavésio, Kerbozec et les marins du *Passé-Partout*, déguisés en paysans, tiennent bon au sommet. Au milieu se trouvent les femmes, les enfants, les blessés. C'est une horrible scène de

désolation.

Ermel et Alain, qui dirigent de concert la résistance générale, se portent tour à tour aux points les plus menacés. Ils étaient à la gauche, non loin des corsaires, lorsque le sergent Bayonne les aperçut.

A leur aspect, le sous-officier républicain poussa un cri sauvage si terrible, si étrange, que ce cri domina pendant une seconde la clameur générale.

— Laissez-le entrer ! dit Ermel.

Les faux et les fourches s'inclinèrent ; le sergent Bayonne tomba aux genoux du chevalier en disant :

— A vous ! à l'ami du capitaine d'Amblemont !

— Brave Antonio, répond Ermel en le relevant, combats donc à nos côtés.

Le sergent Bayonne n'était autre qu'Antonio Muniz y Bayen, qu'Alain avait laissé pour mort à la bataille de Valmy. On n'avait pas le temps d'entrer en explications ; toutefois le sergent dit encore, après avoir embrassé Alain :

— Parmi ces soldats, j'ai des camarades ; je voudrais bien être bon à autre chose...

Des cris qui partaient du perron indiquèrent suffisamment à Antonio qu'il pouvait servir autrement qu'en tournant ses armes contre les soldats du colonel La Patrie.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.



une médaille d'argent, grand module, pour devoirs d'élèves.

Un pèlerinage au tombeau de saint Martin, à Tours, s'organise pour le mardi 14 novembre.

Aller : Départ de Saumur pour Tours à 8 h. 20 du matin.

Retour : Départ de Tours pour Saumur à 5 h. 25 du soir.

Une réduction de 50 0/0 est accordée aux pèlerins, soit, pour la distance de Saumur à Tours, aller et retour, 4 fr. 30 en 3<sup>e</sup> classe.

Aussitôt arrivés à Tours, les pèlerins devront immédiatement se rendre au tombeau de saint Martin pour assister à la messe du pèlerinage.

Le soir, à 3 heures, il y aura sermon et bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Les personnes qui désirent faire partie du pèlerinage peuvent, dès maintenant, se faire inscrire au presbytère des différentes paroisses de Saumur.

#### Tours.

M<sup>r</sup> l'archevêque de Tours vient d'adresser une lettre pastorale à l'occasion de la solennité de Saint-Martin.

La procession solennelle au tombeau de saint Martin aura lieu le dimanche 16 novembre. D'après le dispositif de ce mandement, « il ne sera exécuté, durant le parcours de la procession, que des chants liturgiques. »

On pense que S. E. le cardinal Pie, entouré des évêques d'Angers, du Mans, de Laval, de Luçon et de Tulle, présidera les solennités de Saint-Martin.

#### Nantes.

On écrit de Nantes, 29 octobre :

« Le tombeau érigé dans la cathédrale de Nantes avec cette inscription : « A l'éternelle mémoire de La Moricière, par ses amis, ses collègues et ses compagnons d'armes, » a été inauguré solennellement aujourd'hui.

« Ce monument, qui rappelle comme style le tombeau de Henri II à Saint-Denis, est dû au ciseau de M. Paul Dubois, membre de l'Institut.

« L'architecte est M. Boitte, grand prix de Rome. Au-dessus de l'entablement, que supportent d'élégantes colonnes et des pilastres d'un très-bon goût, s'élève un acrotère d'une belle invention.

« Sur le soubassement, des anges en prière séparent des cartouches sur lesquels on lit : *Fortitudo. Consilium. Fides. — Justitia. Charitas. Virtus.*

« On remarque également les portraits en bronze des deux filles du général. Des trophées d'armes françaises et arabes, la tiare papale et les emblèmes héraldiques de La Moricière forment les arabesques.

« Sous le portique, le corps de marbre enveloppé comme dans un linceul ne laisse à découvert que la face du guerrier. Une de ses mains étend le crucifix sur le cœur.

« Au sommet du somptueux monument, se lit la devise du général : « *Spes mea Deus.* »

« Quatre figures allégoriques décorent les angles ; ce sont : « le Courage militaire, la Charité, la Foi et l'Histoire. »

« C'est M. Moissoner, d'Angers, qui a exécuté les travaux d'architecture et d'ornement de ce tombeau. »

M. le sénateur Baragnon a donné le 27 octobre, à Nantes, devant une salle comble, malheureusement trop petite, une conférence sur la liberté de l'enseignement et les droits des pères de famille.

M<sup>r</sup> l'évêque de Nantes présidait, ayant pour assesseurs M. le baron de Larcinty, sénateur, de la Billiais, député, de Monti, et les principales notabilités du parti conservateur à Nantes.

L'orateur a exposé toutes les questions soulevées par les lois Ferry. Il ne s'agit pas, a-t-il dit, d'une question politique ; il s'agit d'une question qui intéresse tous les amis du droit et de la liberté ; c'est pourquoi j'en puis parler devant un évêque, représentant d'une religion qui ne s'occupe pas de politique et qui n'a en vue que les intérêts de la France et de l'Eglise.

A la fin de son discours, M. Baragnon recommande à tous de s'unir pour défendre la liberté de l'enseignement et les droits des pères de famille.

La conférence s'est terminée par une allocution de M<sup>r</sup> l'évêque, qui a produit une grande impression.

#### LE MANS.

Samedi dernier, les époux Poirier, qui habitent une des communes environnantes, étaient venus au Mans pour assister à l'enterrement de leur belle-fille. Un de leurs amis, cultivateur à Chemiré, les avait amenés en voiture et devait les ramener à leur domicile.

Dimanche soir, vers 7 heures, ils quittèrent Le Mans et repartirent par la route de Laval.

Ils étaient à environ quatre lieues du Mans, lorsqu'ils eurent la malencontreuse idée de vouloir dépasser la voiture publique de Brulon qui marchait devant eux. Leur conducteur fouetta son cheval et le lança au galop. En arrivant près de la voiture publique, une des roues de leur carriole accrocha celle de l'autre voiture. Un choc violent eut lieu, la carriole culbuta et les personnes qu'elle contenait furent jetées sur le sol.

Le conducteur tomba si malheureusement qu'il se tua sur le coup. Les autres personnes en furent quittes pour de légères contusions.

Quant à la voiture de Brulon, elle ne fut que légèrement endommagée. (La Sarthe.)

On écrit de Sillé-le-Guillaume (Sarthe) :

« Un terrible accident vient d'attrister notre contrée. Un voyageur, M. A. Bourg, homme de lettres, se trouvait vendredi 24 octobre, vers huit heures du soir, en compagnie d'une dame, dans les landes de la route de Fresnays, qui confine aux bois touchant la propriété de M. de Cumont. Trois loups, débouchant d'un fourré, se précipitèrent sur ces deux personnes. M. Bourg n'avait pour toute arme qu'une canne avec laquelle il essaya de tenir tête aux bêtes féroces. Malheureusement, la dame, évanouie de frayeur, tomba des bras de son compagnon, et un loup, se jetant sur elle, lui fit d'atroces morsures. Les deux autres bêtes s'acharnèrent sur M. Bourg, qui, après une résistance inutile, aurait succombé lui-même, si, à ses cris, des fermiers n'étaient accourus avec des lanternes et des fourches.

« Les premiers soins tentés sur la dame furent, hélas ! inutiles. Elle avait déjà succombé.

« On dut la transporter à Sillé-le-Guillaume, et de là à Laval.

« L'état de M. Bourg est, dit-on, très-grave ; une de ses jambes est horriblement déchirée. »

#### COMME ILS S'AIMENT !

Il y a quelques jours, l'*Indépendant de l'Ouest* nous apprenait que M. Oger, notaire et maire de Chailland, avait dévoré l'oreille d'un de ses coreligionnaires politiques, le citoyen Benoist, marchand de vin à Ernée. Voici une autre histoire de fraternité républicaine non moins édifiante :

Dans son audience du 23 octobre, la Cour d'assises de la Mayenne a condamné à trois ans de prison un nommé Deforge, journalier, accusé d'avoir fait des blessures à son père en le frappant à coups de pied et à coups de poing. A la suite de ces voies de fait, ce vieillard avait dû garder le lit et il était mort quelques jours après. L'*Echo de la Mayenne*, en rendant compte des débats, a reproduit le certificat de décès suivant, délivré par le docteur Normand, de Laval :

« Je, soussigné, docteur en médecine, dûment assermenté, d'après le mandat de visite délivré par M. le maire, certifie avoir fait, à 3 heures 3/4 du soir, la visite du corps de Jean-Joseph Deforge, âgé de... natif de..., département de..., etc.

« Je déclare que le décès est constant et paraît avoir été causé par Servinière.

« Je déclare en outre qu'il a été attesté par les parents que, pendant la durée de la maladie, Monsieur Servinière, rue..., numéro..., a été appelé à donner ses soins à..., décédé, et que les médicaments ont été fournis par M..., rue..., numéro... »

« Fait à Laval, le 3 juin 1875.

« Signé : D<sup>r</sup> NORMAND. »

L'*Indépendant de l'Ouest* fait au sujet de ce curieux certificat les réflexions suivantes :

« Il résulte de ce document que M. le docteur Servinière, député républicain de l'arrondissement de Laval, est bien dûment accusé par son confrère, non moins républicain, le docteur Normand, d'avoir causé le décès de Jean-Joseph Deforge.

« Mais alors, si Deforge fils devait être

traduit devant la cour d'assises sous l'accusation d'avoir porté des coups à son père, Deforge Jean, le docteur Servinière aurait dû être traduit devant la même cour, si vraiment, ainsi que l'atteste le docteur Normand, la mort dudit Deforge a été causée par notre député républicain. »

#### BOURSE DE PARIS

DU 30 OCTOBRE 1879.

Rente 3 0/0	81
Rente 3 0/0 amortissable	82 70
Rente 4 1/2	111 25
Rente 5 0/0	116 75

#### Faits divers.

On écrit de Perpignan, 29 octobre :

« Une crue épouvantable est survenue à Maury (Pyrénées-Orientales). On a dû abandonner quelques maisons inondées. Il pleut encore. La foudre a détruit une maison.

« Aucun accident n'est signalé. Les vignes et les jardins sont ravagés, les dommages sont incalculables.

« Par suite d'une crue subite, l'Agly, augmentée des eaux du Verdoube, a atteint cinq mètres. L'Agly a débordé dans le territoire d'Estagel. La rivière a monté de quatre mètres en dix minutes.

« Le village de Saint-Laurent de la Salanque est menacé. La municipalité a pris les mesures nécessaires pour conjurer le danger. La population est sur le qui-vive. »

Voici les dernières dépêches sur ces inondations :

« Perpignan, 29 octobre, 2 h. s. »

« L'Agly a baissé de trois mètres environ à Estagel.

« A Rivesaltes, la baisse de l'Agly est peu sensible.

« Le Tech a débordé également et causé des dégâts au Boulou. A dix heures du matin, l'inondation n'avait causé aucun dégât à Elne.

« Enfin, la crue de la Tet s'est élevée à deux mètres ; mais de ce côté on n'a aucune crainte.

« Elne, 29 octobre, 2 heures.

« Le pont de service sur le Tech est menacé d'être emporté. Les piétons ne peuvent s'y aventurer.

« La route nationale n° 114, entre Elne et le pont, est submergée.

« Les communications entre Elne et Paludal-Vidre sont interceptées. »

\*\*\*

Les empoisonnements par les champignons sont très-fréquents cette année.

On écrit de Mérignac, le 24 octobre, à la Gironde :

« Une famille vient de s'empoisonner, en mangeant des champignons, avant-hier soir à huit heures.

« Cette famille mangea un plat de champignons cueillis par le père ; heureusement que sur trois enfants un seul assistait à ce repas : les deux autres dînaient chez des voisins. Vers trois heures du matin, le père, la mère et l'enfant qui avaient dîné avec eux furent tous pris de violentes attaques. Malheureusement, le médecin ne fut requis qu'à dix heures, c'est-à-dire six heures plus tard. Bref, l'enfant a succombé aujourd'hui à dix heures ; ses père et mère sont mourants et on n'espère pas les sauver. Le médecin a passé la nuit et la journée d'hier auprès des malades. »

Tous les Saumurois apprendront avec plaisir que M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, est titulaire du *Spasalgique-Maréchal*. Ce merveilleux remède, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête, se trouve également dans toutes les bonnes pharmacies et ne coûte que 2 fr.

#### MONSIEUR.

Vous désirez savoir quelle est mon appréciation sur l'efficacité des CAPSULES DE GOUDRON DE GUYOT. Un proverbe qui est plus vieux que moi a dit : *Vox populi, vox Dei.*

Or, puisque tout le monde aujourd'hui soigne ses bronchites, ses rhumes, ses catarrhes par les capsules de goudron ; que chacun s'en trouve bien et y revient à l'occasion, la réponse me semble toute faite.

Quant à la phthisie, je crois devoir faire des réserves, surtout à cause de la diversité des formes sous lesquelles elle se présente. Malgré les résultats favorables obtenus depuis deux ans par l'emploi des capsules de goudron, la question me

semble trop délicate pour que l'on puisse se prononcer dès aujourd'hui. Assurément le goudron ne peut apporter aux phthisiques que du bien-être ; il calmera la toux qui les fatigue tant ; dans bien des cas il prolongera leur existence, mais quant à la guérison... ? laissons à l'avenir le soin de prononcer après des expériences plus concluantes.

Et cependant, si j'étais phthisique, je prendrais des capsules de goudron.

Agreez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

(12)

D<sup>r</sup> MIGUET.

#### Théâtre de Saumur.

Direction CHAYANNE.

Vendredi 31 octobre 1879.

Une seule représentation donnée avec le concours de LA COMPAGNIE DES

#### VÉRITABLES ZOULOUS

Jobin et Nanette, vaudeville en 1 acte, par Michel Carré et Léon Battü.

Chants et Exercices, par les ZOULOUS, et dont voici le programme :

Chant de bienvenue. — Chant de guerre. — Chant d'allégresse après la victoire avec combats aux bâtons. — Lamentations après la défaite. — Lutte nationale. — Chanson des noces. — Exercices à l'assagaie.

Un mari dans du coton, comédie en 1 acte, de Lambert Thiboust.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

LUNDI 3 novembre 1879.

#### LA DAME BLANCHE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique de BOIELDIEU.

Distribution. — Georges Brown, M. Gense ; Gaveston, M. Sureau ; Dickson, M. Boulanger ; Mac Irton, M. Letellier ; Gabriel, M. Legal ; Miss Anna, M<sup>lle</sup> Lagye ; Jenny, M<sup>lle</sup> Longueville ; Marguerite, M<sup>lle</sup> Chambéry.

Ecosseis, Ecosseises, gardes, soldats.

Le spectacle commencera par :

#### LES NOCES DE JEANNETTE

Opéra-comique en 1 acte, paroles de Michel Carré et Jules Barbier, musique de Victor MASSÉ.

Joué par M. Rougé et M<sup>lle</sup> Lagye.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

#### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit ; mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; Besson, successeur de TEXIER ; J. Russon, épicière, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.



# A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre

## SAUMUR

### ARTICLES POUR ROBES — CONFECTIONS POUR DAMES

MÉRINOS, CACHEMIRE et LAINAGES NOIRS. DRAPERIES NOIRES & FANTAISIE TOILES DE FIL en tous genres et de toutes largeurs.  
SOIERIES NOIRES et FANTAISIE INDIENNES et CRÉTONNES pour aménagements  
CRAVATES — FOULARDS MOLLETONS & FLANELLES COUVERTURES de toutes sortes

### MERCERIE — BONNETERIE — CORSETS

Choix très-considérable de PARAPLUIES

### VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS pour HOMMES

JEUNES GENS ET ENFANTS

### Paletots, Redingotes, Habits, Gilets, Cabans, Pardessus, Pantalons

Nous continuerons à offrir notre PARDESSUS CONFORTABLE à 29 FRANCS, dont la qualité a été si appréciée l'année dernière.

CHEMISES BLANCHES

Vêtements de travail en toile et velours

CHEMISES ET GILETS DE FLANELLE

VÊTEMENTS DE CHASSE

UNIFORMES POUR LE COLLÈGE ET POUR L'INSTITUTION SAINT-LOUIS

### CHAPELLERIE

Très-grand choix de Chapeaux et Casquettes à des prix extrêmement avantageux. Nous avons joint, cette saison, un bel assortiment de CHAPEAUX HAUTE FORME, article que nos clients nous demandaient depuis si longtemps.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

#### ADJUDICATION

En l'étude,  
Le dimanche 16 novembre 1879,  
à midi,

#### DE LA PROPRIÉTÉ LELIÈVRE

Sise à Distré, comprenant :  
Maison, cour avec entrée de porte cochère, vastes caves, jardin avec pavillon et clos de vigne, d'une contenance de 30 ares environ.  
On pourra traiter avant l'adjudication.  
S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

A L'AMIABLE,  
JOLIE MAISON

De construction récente,  
Style gothique,  
Située à Saumur, rue des Boires, avec servitudes, cour et jardin, compris au cadastre de la ville numéros 983 et 984, section H, contenant une superficie d'environ 5 ares 30 centiares.  
S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

#### A VENDRE

OU A LOUER  
Pour la Saint-Jean prochain.  
MAISON  
Située à Saumur, rue de la Tonnelle, occupée par M. Rossignol.  
S'adresser à M. Yvon père, rue du Roi-René. (472)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

Par adjudication volontaire,  
En la Mairie des Ulmes,  
Le dimanche 23 novembre 1879,  
à midi et demi,  
Par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur,

#### LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,  
Situés commune des Ulmes.  
1<sup>e</sup> Neuf ares 70 centiares de terre, au Sentier-Marchand, section C, numéro 68 du cadastre.  
2<sup>e</sup> Cinq ares 20 centiares de terre, au même lieu, section C, numéro 48 du cadastre.  
3<sup>e</sup> Cinq ares 60 centiares de terre, au lieu dit les Varannes, section B, numéro 193 du cadastre.  
4<sup>e</sup> Onze ares de terre et vigne, à la Prévanchère, section H, numéro 746 du cadastre.  
5<sup>e</sup> Trois ares 30 centiares de vigne, au lieu dit les Vaumeignés ou Pétit-Grand-Chemin, section G, numéro 250 du cadastre.  
6<sup>e</sup> Trois ares 40 centiares de terre et vigne, au Chillou, section H, numéro 766 du cadastre.  
7<sup>e</sup> Dix ares 20 centiares de terre, au Moulin-Cassé, aboutant à la route de Saumur.  
Total des contenances : 48 ares 40 centiares.  
S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, soit à M. FOREST, expert à Montreuil-Bellay, soit à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (674)

#### A LOUER

PRÉSENTEMENT,  
MAISON DE CAMPAGNE  
Située près le bourg de Saint-Lambert.  
S'adresser à M. GUINBERT, rue d'Alsace, 8. (443)

#### A LOUER

#### LA PROPRIÉTÉ DE GRENELLE A SAUMUR

Composée de maison d'habitation, jardin en clos de murs, planté d'arbres fruitiers et de vigne en plein rapport, cour ornée d'arbres d'agrément, kiosques et divers autres bâtiments; situation agréable, à proximité de la ville; accès facile.

#### A LOUER

#### UNE PETITE MAISONNETTE

Au même lieu, rue de Nantilly,  
Avec terrain à usage de jardin, pouvant convenir à un jardinier.  
S'adresser à M. J.-B. STEARS, propriétaire à la Fuye, ou à M. P. LARCHEVÈQUE, rue des Pâiens, 14.

#### A LOUER

#### UNE JOLIE MAISON

PRÉSENTEMENT,  
Sise au Pont-Fouchard,  
Avec jardin anglais clos de murs, espaliers bien affrétés;  
Salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes, caves, pompe, etc.  
S'adresser à M. BOUCHARD-BINEAU, au Pont-Fouchard. (45)

**FABULEUX!**  
Montres garanties de précision à remonter, en simili-or 48 lignes, titre (OR BRILLANT) garanti depuis 45 juillet 1870, à rubis avec mise à l'heure et à secondes (réglées) en beauté et précision avec celles qui, en or, se vendent 150 francs, vendues à... 29 fr. 50 c.  
MONTRES or pour hommes, 8 rub., à sec, 75 fr.  
REMONTORS arg. 48 l., froiteuse, 10 rub., 42 fr.  
GHETIÈRES ou témoins (or mix.), 17 ou 20 fr.  
MONTRES or pour dames, 8 rub., 55 à 60 fr.  
MONTRES (argent) pour dames, 8 rub., à 32 fr.  
Les marchandises sont livrées garanties 2 ans réglées et repassées (avec borin).  
M. H. DEYDIER (fabricant), rue du Mont-Blauc, 20, à Genève. — Garantie 2 ans.  
Envoi franco contre mandat-poste. — Frais en sus pour envoi contre remboursement. — Affr. 25 cent.  
Gros et Détail. — Se adresser à la Confédération.

#### A LOUER

#### PRÉSENTEMENT Ou pour la Saint-Jean.

UNE MAISON  
Composée de six pièces, autrefois occupée par M. Petit, ancien liquoriste, située au coteau Charrier, joignant le chalet de MM. Mayaud.  
S'adresser à M. AUBIN. (491)

#### COMMISSION EXPORTATION — IMPORTATION

Maison fondée en 1879  
**Félix Hütt**  
SAUMUR (Maine-et-Loire)

#### AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon poilage le **Tapioca** de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.  
Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.  
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

#### LOSANGE PURGATIF

ANGIENNEMENT  
GANGE PURGATIF  
Très facile à prendre sans soulever ni coliques, ni nausées, ni constipation.  
A. FÉVOLDIN (fabricant), rue de la République, 39, Paris.  
Les deux purgations, 1 fr. 20 c. la poste, 1 fr. 50 c.  
Se trouve dans toutes les pharmacies. (582)

#### A VENDRE

#### Grand assortiment DE BEAUX PLANTS DE PEUPLIERS

Suisse et d'Italie.  
CHEVELUS DE VIGNES ROUGES de Bourgeuil, PINOT BLANC, Griffes D'ASPERGES d'Argenteuil, etc., etc.  
S'adresser à M. MARCHEAU, pépiniériste à Brain-sur-Allouettes (Maine-et-Loire). (503)

#### L'AGRICULTEUR FRANÇAIS ASSURANCE MUTUELLE A COTISATION FIXES

Contre la MORTALITÉ du Bétail et des Chevaux.  
Siège social: 1, Carrefour de la Croix-Rouge, 1, PARIS.  
Les exercices sont de 3 mois. Les Comptes réglés chaque trimestre sont soumis à une Assemblée et les Sinistres payés immédiatement après. — Pour renseignements, prospectus, tarifs, s'adresser à la Direction générale.  
On demande des Agents pour 1, 2 ou 3 Cantons. (492)

#### 10,000 CURES!!

FLEURS BLANCHES. Affections de Fèvre, ynémie, Chlorose, Faiblesse générale. — Guérison infaillible par les BAINS DE TANNIN. 3, rue des Coches, PARIS.  
Brochure sur demande, FRANCO.

#### SUCCÈS ASSURÉ

Guérison infaillible des coups, contusions, chutes, douleurs intérieures, par le **Bol Vulnérinaire Goussard**, dit **Bol de chute**.  
Envoi franco, contre 1,05, timbrés ou mandat. — BESNARD, pharmacien, rue Saint-Laud, 18, à Angers.  
Détail dans toutes Pharmacies.  
Saumur, imprimerie P. GODET.